**COLLEGE/LYCEE - Parent d’élève contact à risque**

**NOM DE L’ETABLISSEMENT ET COMMUNE**

**NOM DE L’ELEVE**

**DATE :**

Madame, Monsieur,

L’établissement fait l’objet de mesures spécifiques du fait de la survenue d’un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19. Votre enfant ayant été en contact rapproché avec un cas confirmé, il est identifié comme contact à risque. Vous avez, en tant que responsable légal, un rôle pour limiter les risques de contagion de Covid-19.

* **Si votre enfant a moins de 12 ans ou s’il présente un schéma vaccinal complet**, il peut poursuivre les apprentissages dans l’établissement. Il devra réaliser, deux jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé ou immédiatement si le dernier contact a eu lieu depuis plus de deux jours, un **autotest** ou, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.** L’autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier.
	+ **Si cet autotest ou le test est négatif**, il continue de suivre normalement les cours ;
* **Si l’autotest ou le test est positif**, votre enfant devra respecter un isolement de 7 jours, pouvant être réduit à 5 jours en cas de résultat négatif d’un test RT-PCR ou antigénique réalisé le 5ème jour et en l’absence de symptôme depuis 48h.
* **Si votre enfant a 12 ans ou plus et n’est pas vacciné ou présente un schéma de vaccination incomplet,** il peut poursuivre les apprentissages dans l’établissement. Il devra réaliser, deux jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé ou immédiatement si le dernier contact a eu lieu depuis plus de deux jours, un **autotest** ou, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.** L’autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier
	+ **Si cet autotest ou le test est négatif**, il continue de suivre normalement les cours ;
	+ **Si l’autotest ou le test est positif, votre enfant devra respecter un isolement de 10 jours, pouvant être réduit à 7 jours en cas de résultat négatif d’un test RT-PCR ou antigénique réalisé le 7ème jour et en l’absence de symptôme depuis 48h.**

Annule et remplace le modèle référencé SGEC/2022/836